

PROMOCLEAN TP 108

Nettoyage des pâtes à polir en lunetterie

Le **PROMOCLEAN TP 108** est un liquide détergent spécialement étudié pour le dégraissage et l'élimination des pâtes à polir par ultrason pour tous les métaux rencontrés dans l'industrie de la bijouterie et la lunetterie..

CARACTERISTIQUES

Le **PROMOCLEAN TP 108** est un produit liquide jaune qui s'utilise dilué à l'eau. Il élimine toutes les souillures de type pâtes à polir et huiles sur les plastiques.

Aspect	Jaune	Visuel
Masse volumique à 20°C	1,08 ± 0,01 g/ml	MO 0810
pH produit pur	12,6 ± 0,5	MO 0710
pH 1 % dans l'eau	10,8 ± 0,5	MO 0710
Solubilité à l'eau	totale	

AVANTAGES

Le **PROMOCLEAN TP 108** est un produit qui se dilue et se rince facilement.

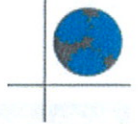
Il est parfaitement stable en ultrason.

Il a un pouvoir et une action dégraissante particulièrement élevée. Le produit est sans phosphate et sert à la préparation des surfaces avant séchage ou avant traitement électrolytique.

CONDITIONS D'UTILISATION

La concentration sera fonction des conditions de travail, temps de dégraissage, nature des souillures etc... En général, la concentration sera de 1 à 5% en volume dans l'eau. La température d'utilisation sera comprise entre 40° et 50°C.

Des ajouts périodiques par contrôle simple du bain, permettront une plus grande longévité.



PRECAUTIONS D'UTILISATION

Le **PROMOCLEAN TP 108** a un pH de 12,6. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir le port de gants et de lunettes appropriées lors de la manipulation.

LEGISLATION- ENVIRONNEMENT

Le **PROMOCLEAN TP 108** est biodégradable à plus de 90%, mais il est nécessaire de neutraliser - pH autour de 7 - Filtrer avant rejet à l'égout, en tenant compte des réglementations locales en vigueur.

▶ Méthode de Neutralisation et Méthode de Titrage disponibles sur simple appel.

CONDITIONNEMENT - STOCKAGE

En emballage de 20 L et en fût de 200 L.

Tenir les produits en emballage fermé.

Durée de validité du produit : 18 mois.

HYGIENE & SECURITE

Vous pouvez recevoir par télécopie en quelques minutes la fiche de données de sécurité de ce produit à partir d'une demande faite sur minitel. Composer le 08.36.05.10.12 - Taper AVANTEC - Le nom de votre Société et le nom du produit pour lequel vous faites appel à ce service.

Les renseignements contenus dans cette notice technique ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient, en aucun cas, engager la responsabilité de la Société AVANTEC.

FPDSB 00108 002 - 23/05/2003

Site Web : www.avantec.dehon.com

2/2

94363 BRY SUR MARNE

Administration des Ventes
Boulevard Henri Cahn BP 27
Tél 01 49 83 53 00
Fax 01 49 83 92 17

94300 VINCENNES

Services Commerciaux
26, avenue du Petit Parc
Tél 01 43 98 75 00
Fax 01 43 98 21 51

33015 BORDEAUX-BASTIDE

Face au 105, quai de Queyries
BP 9
Tél 05 56 40 63 80
Fax 05 56 40 63 70

69802 LYON SAINT-PRIEST

Siège Social
20, rue de Bourgogne - BP 211
Tél 04 72 28 13 00
Fax 04 72 28 13 41

Fiche de données de sécurité

Produit

PROMOCLEAN TP 108

Page :1/5

Version : 5

Date : 09/07/2003

Annule et remplace : 05/05/1999

01 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE (*)

NOM DU PRODUIT : PROMOCLEAN TP 108
Utilisations recommandées : Elimination de pâtes à polir en lunetterie dans process par ultrasons
FOURNISSEUR :
Nom : AVANTEC SA
Adresse : 20, Rue de bourgogne
BP 211
69802 SAINT-PRIEST cedex
Téléphone : 04 72 28 13 00
Télécopie : 04 72 28 13 41
Service à contacter : Service Fiches de Données de Sécurité - TEL : 01 49 83 53 00
APPEL D'URGENCE : INRS/ORFILA : 01 45 42 59 59

02 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (*)

PREPARATION :
Nature chimique : Mélange de tensio-actifs
Hydroxyde de potassium
Composants contribuant aux dangers :
Hydroxyde de potassium : 1-5 %
CAS : 1310-58-3
EINECS : 215-181-3
classification CE : Xn; R22 - C; R35

03 IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :
Effets néfastes sur la santé : Irritant pour les yeux et la peau
Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures
Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme :
- IRRITANT

04 PREMIERS SECOURS

Inhalation : Consulter un médecin en cas d'irritation persistante
Contact avec la peau : Rinçage à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins)
Oter tout vêtement ou chaussure souillés
Appeler un médecin
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)
Consulter immédiatement un ophtalmologiste

Fiche de données de sécurité

Produit

PROMOCLEAN TP 108

Page :2/5

Version : 5

Date : 09/07/2003

Annule et remplace : 05/05/1999

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau
Ne jamais tenter de faire vomir
Appeler immédiatement un médecin
Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Moyens d'extinction déconseillés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés

06 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux
Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Méthodes de nettoyage :
- Neutralisation : Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation
- Nettoyage/décontamination : Arroser abondamment à l'eau après neutralisation

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures techniques : N'utiliser que des matériaux résistant aux :
- alcalis et caustiques

STOCKAGE

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention

Conditions de stockage :

- Recommandées : Stocker :
- à l'abri du gel

Matériaux d'emballage :

- Recommandés : Matières plastiques rigides

08 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipements de protection

individuelle :

- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité

- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Mesures d'hygiène : Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

Fiche de données de sécurité

Produit

PROMOCLEAN TP 108

Page :3/5

Version : 5

Date : 09/07/2003

Annule et remplace : 05/05/1999

09 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide
Couleur :	jaune
Odeur :	nulle
pH :	12.6 +/- 0.5 (produit tel quel)
Caractéristiques d'inflammabilité :	
- Point d'éclair :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Non comburant selon les critères CE
Masse volumique :	1.08 +/- 0.01 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité :	
- dans l'eau :	Totale

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable à température ambiante
Réactions dangereuses :	
- Matières à éviter :	- oxydants puissants

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets locaux :	Irritant pour la peau Irritant pour les yeux Peut provoquer une irritation du tractus digestif
-----------------	--

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas de données disponibles	
Contient :	Tensio-actifs
Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement	
Biodégradabilité :	Les tensio-actifs contenus sont biodégradables à plus de 90 %

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Destruction/Élimination :	Neutraliser avant rejet (pH compris entre 5.5 et 8.5) Neutraliser avec : Acide chlorhydrique Diluer les solutions avec de l'eau (>100 fois) Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur
EMBALLAGES SOUILLES :	
Décontamination/nettoyage :	Rinçage à l'eau
Destruction/Élimination :	Réutiliser ou recycler les emballages métalliques après décontamination
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

Fiche de données de sécurité

Produit

PROMOCLEAN TP 108

Page :4/5

Version : 5

Date : 09/07/2003

Annule et remplace : 05/05/1999

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS

INTERNATIONALES :

RID/ADR/IMDG/IATA :

Non réglementé

REMARQUE :

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche
Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (*)

ETIQUETAGE CE :

Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses (auto-classification) : concerné

- Symboles et indications de danger :

- IRRITANT (Xi)

- Phrases R :

R 36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

- Phrases S :

S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

NOTE :

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS
L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions

16 AUTRES INFORMATIONS (*)

Informations complémentaires :

Produit destiné uniquement à un usage industriel

Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter le service commercial de votre région

* Mise à jour :

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Les rubriques modifiées sont signalées par un astérisque (*)

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que

Fiche de données de sécurité

Produit

PROMOCLEAN TP 108

Page :5/5

Version : 5

Date : 09/07/2003

Annule et remplace : 05/05/1999

d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin de document.

Nombre de pages : 5